

[🏠](#) | [ACTUALITÉS](#) | [AFFAIRES](#)

Tribune libre : les tweets d'Aristote

Le 24/01/2019



L'émotion a pris le pouvoir. Cette prise du pouvoir emporte-t-elle mise au placard de la logique et de la rhétorique chères aux juristes ? Sans doute, mais la raison, le bon sens et la vérité y gagneront-ils ? Réponse de Maître François Martineau.



En cette période de relativisme où le vrai se mesure à l'opinion quantifiée des médias et des réseaux sociaux, on comprendra l'intérêt que suscitent toutes les techniques de communication ; la **rhétorique traditionnelle** en est une ; mais si nos modernes sophistes s'en réclament encore, c'est hélas au prix d'un double manquement.

Le **premier manquement** tient à la construction du discours argumentatif : Aristote et après lui Cicéron et Quintilien recommandaient à l'orateur pour préparer son intervention de commencer à déterminer le contenu du message qu'il voulait transmettre, à réfléchir aux idées qu'il souhaitait promouvoir, en un mot au sens. La rhétorique traditionnelle appelle cette partie l'Invention, c'est-à-dire l'extériorisation conceptuelle, et parfois en vrac, de ce qu'il convient de dire ; c'est généralement l'instant où se conçoivent les idées et le raisonnement qui les lie et les fait aboutir, raisonnement qui, justement, doit persuader un interlocuteur rationnel.

Ensuite et dans un deuxième temps, l'orateur devait réfléchir à la manière de dire son discours : c'est le temps de l'élocution, du choix des mots, des figures de style ou figures de pensée, à quoi s'ajoute le temps de l'action c'est-à-dire une réflexion sur la gestuelle, les mouvements de bras, de tête, les mimiques, les regards, le débit de la voix, et les silences.

Mais nos communicants actuels ont bouleversé l'ordre de ces phases programmatiques du travail discursif et leur importance respective : on privilégie la forme, on recherche d'abord l'oxymore ou l'anaphore pour obtenir l'effet de style, sans se soucier du sens exact des mots, et l'orateur, à force de se préoccuper uniquement de son air ne fait

plus qu'en brasser...

Second manquement : la rhétorique traditionnelle distinguait trois types d'arguments qui, comme attelés, devaient cheminer ensemble dans le discours argumentatif pour persuader l'auditoire : arguments rationnels, arguments d'émotion, arguments de comportement ; mais l'émotion devait rester anecdotique, n'être utilisée que pour appuyer la pertinence d'un raisonnement ou d'une idée, la mieux faire admettre par le public ; l'émotion devait seulement stimuler la volonté intellectuelle de l'auditoire et non s'y substituer ...

Or, dans notre société, l'exercice de la raison, parce qu'il suppose du temps et un effort pour se détacher des préjugés semble désuet, ou en tout cas inadapté à l'immédiateté des flux médiatiques. De même que l'idée le cède à la figure de style, le mot à l'image, l'**émotion omnipotente** semble désormais s'imposer comme le critère de toute persuasion argumentative. Plutôt que d'argumenter, on tweete son indignation, sa compassion, on dénonce avec pour toute justification d'avoir été ému par une situation ...

Et l'on sait que l'émotion permet, hélas, de faire prendre des brèves de comptoir pour des vérités profondes et de réussir ainsi à passer en contrebande les idéologies les plus éloignées de la raison, de la prudence et du bon sens qu'Aristote mettait au-dessus de tout.

Si l'illustre philosophe tweetait aujourd'hui un tel propos, serait-il « liké » ?



François MARTINEAU est avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit pénal des affaires. Associé gérant du Cabinet Lussan, il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages et articles, notamment sur la théorie de l'argumentation (*Petit traité d'argumentation judiciaire*, septième édition, Dalloz, 2018, 597 p.), qu'il a enseignée en France et à l'étranger.

© Editions Francis Lefebvre - La Quotidienne

A LIRE AUSSI